



## MARCHE PUBLIC

Marché en procédure adaptée passé en application du Code de la commande publique  
MAPA – 2026-FCS-03

### FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE 3 PHOTOCOPIEURS

Mairie de LÉON  
83 Grand Rue  
40550 LÉON  
05 58 49 20 00  
[mairie@leon.fr](mailto:mairie@leon.fr)  
[www.leon.fr](http://www.leon.fr)

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)  
REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

## **ACHETEUR**

Commune de LÉON  
83 Grand Rue / 40550 LÉON  
Tel : 05 58 49 20 00 / Courriel : [mairie@leon.fr](mailto:mairie@leon.fr)  
L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

### **Personnes habilitées à donner les renseignements :**

Monsieur Vincent FIZAMES, Directeur Général des Services  
Tel : 05 58 49 20 00 / Mobile : 06 82 73 75 36 / Courriel : [dgs@leon.fr](mailto:dgs@leon.fr)  
Adresse du profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr/>

## **OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché concerne la fourniture, l'installation et la maintenance de 3 photocopieurs.  
Le lieu d'exécution des prestations est la commune de Léon (40550). Les photocopieurs sont à implanter sur 3 sites (mairie ; groupe scolaire ; médiathèque)

## **MODE DE PASSATION DU MARCHÉ**

Le présent marché de fourniture et de services est passé en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Il est soumis pour des dispositions spécifiques signalées au CCAP du présent marché, et par défaut aux dispositions du cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G / F.C.S.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services.

L'acheteur prévoit de rentrer en négociation avec les candidats retenus pour cette négociation afin d'affiner l'offre définitive et de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la collectivité.

## **DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRESTATIONS ATTENDUES**

Le marché comprend principalement les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- La fourniture des 3 photocopieurs adaptés aux besoins définis au cahier des charges annexé
- L'installation et la mise en service, le paramétrage des scans, copies, gestion des bacs, etc.
- La formation des utilisateurs sur chaque site, y compris le paramétrage sur les postes informatiques des utilisateurs
- La maintenance préventive et corrective, incluant la fourniture des consommables

## **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Il n'est pas prévu de décomposition en lot, ni en tranche.

Le candidat peut proposer des variantes et des options, sous conditions de respecter les attentes exposées dans le cahier des charges.

## **DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent AAPC faisant office de règlement de consultation ;
- Le cahier des charges, qui reprend les caractéristiques principales des photocopieurs et les services attendus par la commune et qui fait office de CCTP

Il est précisé que sur ce marché, le CCAG/FCS s'applique.

Le dossier ne comprend pas d'acte d'engagement, qui sera établi et signé après une possible phase de négociation et le choix sur l'offre définitive du candidat retenu.

Il n'y a pas de bordereau de prix ou de DPGF, la présentation de l'offre de prix est libre. Le candidat peut proposer une location ou une vente des matériels, mais en tous cas, devra proposer une offre de maintenance des matériels sur la durée du contrat et, en cas de vente, fournir une évaluation d'une offre de rachat en fin de contrat.

Le dossier de consultation est gratuit et téléchargeable uniquement via : <https://demat-ampa.fr/>

### **VISITE PREALABLE DU SITE**

Afin de permettre aux candidats de déposer l'offre la plus adaptée, une visite préalable du site est possible. Les candidats doivent prendre rendez-vous par téléphone (05 58 49 20 00).

### **DUREE DU MARCHE- DELAIS D'EXECUTION**

La durée globale du marché est de 60 mois, soit 5 ans.

Date limite de remise des offres : vendredi 25 septembre 2026 à 12h00.

Négociation avec les candidats retenus à compter du lundi 5 octobre 2026

Si négociation : date limite de remise de l'offre définitive le vendredi 30 octobre 2026 à 17h

Choix de l'entreprise lauréate le vendredi 06 novembre 2026.

Date d'installation et de mise en service des photocopieurs : 04 janvier 2027

Date de commencement d'exécution du marché : 04 janvier 2027

### **MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

Le présent marché est un marché ordinaire.

Le candidat proposera une offre de prix qui lui semble la plus adaptée au cahier des charges. Sont acceptées des offres de vente ou de location des matériels.

En cas de vente, le coût de la maintenance sur la durée du contrat devra être établi.

En cas de location, sont acceptées les deux offres suivantes :

- Prix forfaitaire
- Prix unitaire par nombre de copies

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 : mois de remise des offres. Les prix sont révisibles selon une formule d'indexation laissée à la liberté du candidat.

Par défaut, la formule d'indexation du présent marché sera la suivante :  $(P_{\text{actu}} = P_0 \times [A + B \times (I / I_0)])$ .

Où  $P_{\text{actu}}$  = prix révisé /  $P_0$  = Prix initial du marché /  $A$  = Partie fixe = 0,15 /  $B$  = Partie variable = 0,85 /  $I_0$  = Valeur de l'indice de référence au mois de la signature du marché /  $I$  = Valeur du même indice au moment de la révision (dernier indice connu)

Les factures sont payées dans le délai global de paiement de trente (30) jours maximum.

### **CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les trois critères pondérés suivants :

#### **- Critère N°1 ; Prix : 40 %**

Le prix sera noté sur 100 et pondéré à 40% sur la base du montant de l'offre, selon la formule suivante :

$No = 100 \times Px/Po$  [ $No$  : note de l'offre /  $Px$  : offre la moins chère /  $Po$  : offre du candidat]

#### **- Critère N°2 ; Valeur technique de l'offre : 40 %**

Ce critère, noté sur 100 et pondéré à 40 %, au regard de l'offre technique du candidat, se décompose comme suit :

- Sous-critère n°1 : performance des équipements proposés : sur 40 points.
- Sous-critère n°2 : ergonomie du matériel et pertinence des solutions proposées : sur 30 points
- Sous-critère n°3 : engagements RSE, recyclage, efficacité énergétique ; sur 30 points

### **- Critère N°3 ; Service après-vente et maintenance : 20 %**

Ce critère, noté sur 100 et pondéré à 20 % au regard de l'offre du candidat, se décompose comme suit :

- Sous-critère n°1 : délais d'intervention en cas de pannes : sur 60 points.
- Sous-critère n°2 : disponibilité des consommables : sur 20 points
- Sous-critère n°3 : formations utilisateurs, paramétrages à distance : sur 20 points

**Note finale** = Notes pondérées « Prix » + « Valeur technique » + « Service après-vente ».

Le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé en première position et ainsi de suite.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les candidats devront justifier de leurs capacités juridique, économique et financière, technique et professionnelle, notamment par les documents suivants (liste non exhaustive) :

- 1) Capacité juridique :
  - Justificatifs d'immatriculation (extrait Kbis)
  - Attestation de régularité fiscale et sociale (datant de moins de 6 mois).
- 2) Capacité économique et financière :
  - Chiffre d'affaires des 3 dernières années
  - Bilan ou extrait de compte de résultat
- 3) Capacité technique et professionnelle :
  - Références de marchés similaires réalisés au cours des 3 dernières années
  - Certifications et labels
  - Description des moyens humains et techniques dédiés à l'exécution du marché.

Exclusions : Les candidats doivent attester ne pas être dans un cas d'exclusion prévu par les articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique (condamnations pénales, faillite, etc.).

### **PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT**

Les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Un mémoire technique, comprenant notamment :
  - La réponse technique aux besoins exprimés dans le cahier des charges
  - La description des équipements proposés et leurs caractéristiques
  - Les modalités de formation des utilisateurs
  - Les engagements RSE et l'efficacité énergétique des solutions proposées
  - L'organisation de la maintenance, notamment les délais d'intervention
- Les documents attestant de leurs capacités (voir ci-avant)
- L'offre de prix

L'acte d'engagement sera établi et signé après une possible phase de négociation et le choix sur l'offre définitive du candidat retenu.

### **CONDITIONS DE REMISE DES PLIS**

La réponse électronique au présent marché public est obligatoire. Tous les échanges devront passer via le profil d'acheteur de la collectivité jusqu'à la notification du marché.

Les candidats ne peuvent pas recourir à des modes différenciés de transmission pour la candidature et pour l'offre. Les candidats présenteront leur réponse dans un fichier comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

La transmission dématérialisée est effectuée exclusivement via le profil d'acheteur suivant :

<https://demat-ampa.fr/>